

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° P0629 du 29 avril 2022

Objet : Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'Attaché principal.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE ,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 87.1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
Vu l'arrêté n° 2021-06.531 du 9 juin 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit :

NOM – Prénom	Grade-Echelon	Promouvable à partir de
CHAPELET Katia	Attaché 11 ^{ème} échelon	15 juin 2022

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

Article 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion du Gard qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par voie de recours par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Yves Chapelet

